

POSTULAT DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'ETUDIER UN CONCEPT URBAIN POUR LA GESTION DES DECHETS DANS NOTRE VILLE

« ECO-POINTS : L'EXPERIENCE DEVELOPPEE DANS PLUSIEURS COMMUNES MONTRE QUE DES POUBELLES ENTERREES, PLACEES A PROXIMITE DES USAGERS, PERMETTENT D'AMELIORER SENSIBLEMENT LE TRI.

(Eco-points : la bonne idée » - dossier paru le 06.07.2007 dans « Commune Suisse », Magazine d'information officiel de l'Association des Communes Suisses)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En janvier, j'ai proposé, par le biais d'une motion, qu'une réflexion sur la gestion des déchets soit menée par une commission indépendante composée de conseillers communaux et d'experts dans le domaine. Ma proposition n'ayant pas encore été étudiée par la commission ad hoc, j'ai estimé nécessaire de déposer ce postulat afin qu'il soit parfaitement clair que pour améliorer le tri des déchets et répondre aux besoins de la population, on peut faire autrement et mieux qu'en gaspillant 3.6 millions pour un « monument aux déchets ».

L'objectif cantonal 2020 d'obtenir un taux de recyclage de 60% des déchets est tout à fait atteignable. Ce taux n'est que de 42% aujourd'hui à Nyon. On peut sans doute faire rapidement progresser ce taux en recourant à la trique (une taxe !). On peut aussi le faire progresser par une politique de gestion des déchets visant à ce qu'un comportement écologique soit à la portée de chacun : dans ce sens, l'engagement d'une commune genevoise qui a misé sur l'éco-point à proximité des usagers est une démonstration exemplaire de ce qui peut être obtenu, comme on le verra plus loin. Cela n'exclut pas de recourir à une taxe en dernier recours.

« Construisons la déchetterie et on verra la suite après » : c'est juste un non-sens. L'argent public à disposition n'est pas illimité. L'employer judicieusement requiert au préalable d'adopter un concept global de gestion des déchets, lequel définira les besoins à couvrir par une déchetterie.

A l'opposé d'une conception « villageoise » qui impose de transporter la plupart de ses déchets dans un centre de collecte à l'extérieur de la localité, un concept urbain pour la gestion des déchets a comme priorité de permettre à chacun de se débarrasser facilement et à proximité de chez lui de l'essentiel de ses déchets, sans avoir besoin d'un véhicule pour cette activité.

1.- UN CONCEPT URBAIN POUR LA GESTION DES DECHETS : COMMENT ?

Toutes les villes, y compris Nyon, font aujourd'hui plus ou moins d'efforts pour améliorer le tri des déchets et en faciliter l'évacuation à leurs habitants. L'exemple de La Chaux-de-Fonds (37'400 habitants) est cependant remarquable par la décision prise de repenser toute la gestion des déchets dans le sens de la proximité des lieux de collecte. Cette ville s'est en effet engagée en 2008 dans la réalisation d'un système différencié de collecte comportant 3 niveaux : des mini-déchetteries, des midi-déchetteries et une maxi-déchetterie.

(Préavis adopté le 22 octobre 2008 à la quasi-unanimité du Conseil général de La Chaux-de-Fonds et qui comportait :

- une demande de crédit de Frs 1'200'000.- pour une nouvelle déchetterie intercommunale avec Le Locle
- une demande de crédit de Frs 2'000'000.- pour l'équipement de mini- et midi-déchetteries en conteneurs enterrés

Le concept urbain esquissé ci-après s'inspire principalement de l'expérience chaux-de-fonnière. Il est bien clair que ce concept doit s'appliquer de manière pertinente, en tenant compte notamment de ce qui existe déjà. Il n'exclut pas bien sûr des ramassages porte à porte ciblés (cartons, encombrants). Il peut aussi faire place à des initiatives originales comme à Renens : une déchetterie mobile s'y déplace chaque mois dans 6 endroits en fin de journée ou le samedi matin avec 2 employés chargés notamment de sensibiliser la population au tri des déchets.

Les mini-déchetteries : équipées de conteneurs enterrés pour collecter les déchets incinérables et le 95% des déchets recyclables (les déchets organiques ménagers, le papier et le verre). Pour l'ensemble des déchets organiques, le Canton de Neuchâtel propose 2 filières : l'une prend en charge les déchets organiques ménagers, restes de repas inclus, et les fait recycler par méthanisation, puis compostage, l'autre prend en charge les déchets verts extérieurs qui seront recyclés directement par compostage (Vevey les collecte dans une 50ne d'ilôts sur son territoire).

L'accès aux mini-déchetteries doit être possible pour chaque habitant idéalement dans un rayon de 150 mètres (distance retenue à Morges pour l'équipement du Centre-ville). Selon VALORSA (équivalent de Saded pour le centre-ouest vaudois - 110 communes), il faut « *éviter que le citoyen doive marcher plus de 200 mètres, sinon il utilisera sa voiture* » (Fiche technique No 4.1 à l'intention des communes).

Deux constats sur les points de collectes actuels à Nyon :

- une personne habitant derrière la gare doit parcourir 450 mètres pour atteindre l'éco-point le plus proche. S'il n'a pas de voiture, ce qui est le cas des nombreuses personnes âgées habitant ces immeubles, on peut comprendre qu'il mette tous ses déchets à la poubelle...

- aujourd'hui, le 44% du verre est collecté à Bourgogne, alors qu'à Yverdon, la déchetterie n'en collecte que le 24%. Ce sont au moins 150 tonnes de verre par année que les Nyonnais acheminent en voiture à la déchetterie alors qu'ils auraient pu les déposer à pied avec un réseau d'éco-points suffisant, au moins comme à Yverdon. Est-ce compatible avec la volonté municipale affichée de réduire le trafic motorisé en ville de 20% ?

Les midi-déchetteries : composées de mini-déchetteries auxquelles s'ajoutent la collecte du carton (plié), des textiles, de l'aluminium/fer blanc, des huiles et des déchets verts extérieurs. Nyon dispose déjà de 9 structures répondant en partie à ce descriptif. 2 ou 3 autres seraient encore nécessaires aujourd'hui.

La maxi-déchetterie : Sa fonction est de ne collecter que les déchets qui ne peuvent être évacués dans les structures de proximité : en conséquence, elle peut être fortement réduite. Dans le cas, par exemple, de la déchetterie intercommunale de Malley (Lausanne, Prilly, Renens), ouverte en janvier 2008, les déchets acceptés sont : les encombrants, tout ce qui est bois, ferraille/fer blanc/aluminium, les plastiques hormis le PET, les déchets spéciaux ménagers hormis les appareils électriques et électroniques.

Récupération des bouteilles en PET et des appareils électriques et électroniques :

beaucoup de communes font passer un message clair sur l'obligation légale de reprise gratuite à laquelle sont tenus les vendeurs de ces produits, même sans nouvel achat et même si l'article ne vient pas de chez eux : une taxe anticipée de recyclage (TAR) est en effet incluse dans le prix de vente des produits.

Ainsi, Prilly précise dans ses prescriptions 2011 pour l'évacuation des ordures : « *Ne sont pas ramassés par le service officiel communal. Doivent être rapportés aux points de vente où ils sont repris gratuitement, y compris réfrigérateurs et congélateurs.* »

Selon la Commune de Corseaux (préavis déchets du 22.02.2010) : « *Il convient d'éviter d'augmenter la charge de la commune pour une prestation déjà payée ! - Tout autre système que le retour au fournisseur équivaldrait à un double financement* ».

Pourquoi notre Commune prend-elle en charge la collecte de ce type de déchets ?

2.- LES ECO-POINTS A PROXIMITE : UNE AVANCEE POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Sans entrer dans des détails techniques, le bilan écologique de l'implantation d'éco-points à proximité des habitants est particulièrement favorable, et pas seulement parce qu'il permet d'obtenir une diminution des déplacements motorisés pour l'évacuation des déchets.

« Commune suisse » (voir référence sous le titre du postulat) relate notamment l'expérience faite à Cartigny, commune genevoise de 825 habitants, qui gère ses déchets par conteneurs enterrés : « *Nous avons été la première commune de Suisse à supprimer la collecte porte à porte au début de la décennie. On parlait avec le taux le plus bas de recyclage du canton : 19%. Le recours aux Eco-points...a permis tout de suite une amélioration spectaculaire... Aujourd'hui, Cartigny est la première des communes genevoises avec un taux de déchets revalorisés de 60.7% !* ».

60 %, c'est le taux optimal visé pour le tri des déchets en Suisse et dans notre canton. Ce taux remarquable à Cartigny a un autre aspect remarquable : il a été obtenu sans taxe !

Le Canton de Genève s'est en effet prononcé contre une taxe individualisée sur les déchets, contrairement aux autres cantons. Genève applique la loi pollueur/payeur par le biais d'un fonds cantonal alimenté par les communes en fonction de leurs performances.

Il est bien clair toutefois que s'il suffisait d'équiper une ville en éco-points de proximité pour obtenir un taux de recyclage à 60%, cela se saurait ! La sensibilisation de la population à l'échelle d'une ville n'est pas aussi simple à obtenir que dans un village ! Dans les mesures à prendre, il y a par exemple celle de traduire l'info-déchets en diverses langues, comme le font Vevey et Montreux.

Autre élément en faveur des éco-points du point de vue environnemental, selon « Commune suisse » : « *la technique de collecte porte-à-porte, avec les arrêts et redémarrages fréquents du camion, représente une consommation de carburant trois à quatre fois plus élevée qu'en régime normal.* ». On peut ajouter à cela qu'un employé suffit pour vider les conteneurs des éco-points, alors qu'il en faut 3 avec les containers à roulettes. Il est surprenant dans ces conditions que la Municipalité envisage d'introduire le ramassage porte à porte pour les déchets organiques : une idée qui en outre risque fort d'être réprouvée par la population, dans la mesure où il faudra supporter des odeurs délétères dans les immeubles.

2.- LES ECO-POINTS A PROXIMITE : UN GAIN SOCIAL ET ECONOMIQUE ?

Le gain social a son importance dans le choix de multiplier les éco-points : pour tous ceux qui n'ont pas ou plus de voiture, pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à un éco-point à proximité leur permet de participer pleinement à l'effort collectif pour l'environnement et de ne pas être les perdants si une taxe au sac devait être introduite.

Sur la plan économique, la dépense de Frs 3'600'000.- pour une déchetterie représentera juste une charge supplémentaire dans le coût de la gestion des déchets. Ce coût, nous en avons déjà une idée avec le budget prévisionnel qui figurait dans le préavis refusé en août 2010 et qui incluait le ramassage des déchets organiques : il dépassera les Frs 200.- par habitant (en comparaison : Vevey/145.-, Prilly/139.-/ Yverdon/154.-, Fribourg/143.-).

L'investissement requis pour l'équipement de notre ville avec un développement des éco-points complétant ce qui existe et avec une déchetterie redimensionnée ne coûtera pas forcément beaucoup moins que 3.6 millions, par contre, on peut légitimement attendre un retour sur investissement avec une baisse significative des charges d'exploitation : les coûts d'élimination des déchets (Frs 1.6 mios au budget 2011) devraient notablement diminuer et la rétribution des recyclables (Frs 200'000.- au budget) augmenter en proportion.

Il serait hasardeux de chiffrer ce retour sur investissement, mais on en a une indication avec la comparaison suivante : en 2009, Cartigny a produit 205 kg de déchets incinérables par habitant (moyenne GE : 282kg/hab – VD : 278 kg/hab.), Nyon : 274 kg. A Frs 223.- la tonne pour le seul coût de l'incinération, le potentiel d'économie pour Nyon est de l'ordre de Frs 300'000.- par année.

CONCLUSION :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce postulat a une longueur inhabituelle, mais je me suis permis de le documenter parce que nous sommes arrivés à un moment crucial où il va falloir se prononcer sur la demande de crédit de 3.6 millions pour le projet de déchetterie de la Municipalité. J'espère, avec les éléments apportés dans ce postulat, vous avoir convaincus du bien-fondé de repousser ce projet et de se mettre enfin à étudier sérieusement la mise en place d'un véritable concept urbain pour la gestion des déchets.

Le 23 mars 2011

Raymond Carrard